RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 13 septembre 2026
instituant des commissions médicales des personnels ouvriers

NOR : TECK2625055A
(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le ministre des transports,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, notamment ses articles 4 à 4-8 ;

Vu le décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Vu le décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 modifié portant diverses dispositions applicables aux personnels ouvriers de l'Etat en matière de congés ;

Arrête :

Article 1

En application du I de l'article 3 du décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 susvisé, il est institué auprès de la directrice des ressources humaines du secrétariat général du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature une commission médicale ministérielle compétente à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État défini par le décret du 5 octobre 2004 susvisé, qui sont affectés ou rattachés dans les services ci-après désignés :

- Services et établissements dont le siège est en région Île-de-France ;
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) ;

- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
- Météo-France ;
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA) ;
- Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) ;
- Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Île-de-France auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers ;
- Collectivités territoriales de la région Île-de-France auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers.

Article 2

En application du II de l'article 3 du décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 susvisé, il est institué des commissions médicales locales compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État défini par le décret du 5 octobre 2004 susvisé qui sont affectés ou rattachés dans les services désignés à l'annexe. L'annexe fixe les autorités auprès desquelles les commissions médicales locales sont placées et la liste des services en relevant, à l'exception des services relevant de l'article premier.

Article 3

En application de l'article 4 du décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 susvisé, la commission médicale ministérielle instituée en formation restreinte est présidée par un médecin désigné par le ministre. Elle est composée de trois médecins désignés par le ministre intéressé qui peuvent être des médecins agréés ou des médecins militaires.
En formation plénière, la commission médicale ministérielle est présidée par un médecin désigné par le ministre. Elle est composée de :

- trois médecins désignés par le ministre intéressé qui peuvent être des médecins agréés ou des médecins militaires ;
- deux représentants de l'employeur dont dépend l'ouvrier concerné ;
- deux délégués des ouvriers désignés pour quatre ans par les organisations syndicales les plus représentatives dans le ressort de compétence de la commission médicale.

Article 4

En application de l'article 5 du décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 susvisé, les commissions médicales locales instituées en formation restreinte sont présidées par un médecin désigné par le chef du service auprès duquel est placée la commission médicale. Elles sont composées de trois médecins désignés par le chef du service auprès duquel est placée la commission médicale, qui peuvent être des médecins agréés ou des médecins militaires.
En formation plénière, les commissions médicales locales sont présidées par un médecin désigné par le chef du service auprès duquel est placée la commission médicale. Elles sont composées de :

- trois médecins désignés par le chef du service auprès duquel est placée la commission médicale, qui peuvent être des médecins agréés ou des médecins militaires ;
- deux représentants de l'employeur dont dépend l'ouvrier concerné ;
- deux délégués des ouvriers désignés pour quatre ans par les organisations syndicales les plus représentatives dans le ressort de compétence de la commission médicale.

Article 5

L'arrêté du 27 février 2026 instituant des commissions médicales des personnels ouvriers est abrogé.

Article 6

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

Article 7

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, les chefs de service et le directeur général de Voies navigables de France mentionnés dans le présent arrêté ou son annexe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 13 septembre 2026,

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,

A. DEBAR

Le ministre des transports,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,

A. DEBAR

ANNEXE - LISTE DES COMMISSIONS MEDICALES LOCALES DES PERSONNELS OUVRIERS EN RELEVANT

COMMISSIONS MEDICALES LOCALES ET AUTORITE AUPRES DE LAQUELLE ELLES SONT PLACEES	SERVICES RELEVANT DE LA COMMISSION MEDICALE LOCALE
Commission médicale Pays de la Loire placée auprès du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire
	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
	Directions départementales des territoires et directions départementales des territoires et de la mer de la région Pays de la Loire
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Pays de la Loire auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Pays de la Loire auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Pays de la Loire
Commission médicale Auvergne–Rhône-Alpes et Bourgogne–Franche-Comté placée auprès du directeur interdépartemental des routes Centre-Est	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne–Rhône-Alpes et Bourgogne–Franche-Comté
	Directions interdépartementales des routes Centre-Est et Massif Central
	Directions départementales des territoires de la région Auvergne–Rhône-Alpes ou de la région Bourgogne–Franche-Comté
	Services à compétence nationale et services techniques centraux relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Auvergne–Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Auvergne–Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Bourgogne–Franche-Comté auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Auvergne–Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté
	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

COMMISSIONS MEDICALES LOCALES ET AUTORITE AUPRES DE LAQUELLE ELLES SONT PLACEES	SERVICES RELEVANT DE LA COMMISSION MEDICALE LOCALE
Commission médicale Hauts-de-France placée auprès du directeur interdépartemental des routes Nord	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
	Direction interdépartementale des routes Nord
	Directions départementales des territoires et Directions départementales des territoires et de la mer de la région Hauts-de-France
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Hauts-de-France auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Hauts-de-France auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Hauts-de-France
Commission médicale Normandie placée auprès du directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Normandie
	Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest
	Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord
	Directions départementales des territoires et directions départementales des territoires et de la mer de la région Normandie
	Services à compétence nationale et services techniques centraux relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Normandie
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Normandie auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Normandie auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Normandie

Commission médicale Bretagne placée auprès du directeur interdépartemental des routes Ouest	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne
	Direction interdépartementale des routes Ouest
	Directions départementales des territoires et de la mer de la région Bretagne
	Services à compétence nationale et services techniques centraux relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Bretagne
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Bretagne auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Bretagne auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Bretagne
Commission médicale Centre-Val de Loire placée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire
	Directions départementales des territoires de la région Centre-Val de Loire
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Centre-Val de Loire auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Centre-Val de Loire auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Centre-Val de Loire
Commission médicale Grand Est placée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est
	Direction interdépartementale des routes Est
	Directions départementales des territoires de la région Grand Est
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Grand Est auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Grand Est auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Grand Est

Commission médicale Nouvelle-Aquitaine placée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine
	Directions interdépartementales des routes Atlantique et Centre-Ouest
	Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique
	Directions départementales des territoires et directions départementales des territoires et de la mer de la région Nouvelle-aquitaine
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Nouvelle-Aquitaine auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Nouvelle-Aquitaine auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Nouvelle-Aquitaine
Commission médicale Occitanie placée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie
	Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest
	Directions départementales des territoires et directions départementales des territoires et de la mer de la région Occitanie
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Occitanie auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Occitanie auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Occitanie
Commission médicale Provence-Alpes-Côte d'Azur/Corse placée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
	Direction interdépartementale des routes Méditerranée
	Direction interrégionale de la mer Méditerranée
	Direction de la mer et du littoral en Corse
	Directions départementales des territoires et directions départementales des territoires et de la mer de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de la région Corse
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en région Corse auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de la région Corse auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers

	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en région Corse
Commission médicale Outre-Mer placée auprès du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe	Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Mayotte
	Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer
	Directions de la mer de Guadeloupe, de Martinique et Sud-Océan-Indien
	Services d'État des affaires maritimes de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en Outre-Mer hors Guyane auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales en Outre-Mer hors Guyane auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en Outre-Mer hors Guyane
Commission médicale placée auprès du directeur général des territoires et de la mer de **Guyane**	Direction générale des territoires et de la mer de Guyane
	Services d'un autre ministère dont le siège est établi en Guyane auprès desquels sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Collectivités territoriales de Guyane auprès desquelles sont mis à disposition un ou plusieurs ouvriers
	Etablissements publics/écoles relevant des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports dont le siège est établi en Guyane
Commission médicale placée auprès du directeur général de **Voies navigables de France**	Commune à toutes les directions territoriales de Voies navigables de France